

**Modalités d'émission des avoirs vers EDF OA**

Vous détenez un contrat avec plafonnement du montant des avoirs (partie exigible) et avec report sur les mois suivants des sommes non facturées (partie non exigible immédiatement)

Mois de production	Mois M	Mois M+1	Mois M+2	Mois M+3	Mois M+4	Commentaires
Plafond (actualisé) à l'émission des documents de facturation (avoir ou facture)	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	le plafond est calculé en prenant en compte la somme des montants actualisés des factures et avoirs acceptés par EDF OA
Montant de la somme due ou à recevoir par le producteur selon les données de comptage, le tarif Te de votre contrat et le prix MO du mois	-13 000 €	-15 000 €	-7 000 €	21 000 €	25 000 €	
Gestes à faire par le producteur	Avoir à produire	pas d'avoir à produire	pas d'avoir à produire	Avoir et facture à produire	facture à produire	
Application de la règle de plafonnement à la somme due par le producteur :	-10 000 €	0 €	0 €	sans objet	sans objet	
Report suite au plafonnement du montant exigible de l'avoir	-3 000 €	-15 000 €	-7 000 €	sans objet	sans objet	
Report cumulé suite au plafonnement du montant exigible des avoirs	-3 000 €	-18 000 €	-25 000 €	-4 000 €	0 €	
<b>Que dois je envoyer à EDF OA ?</b>	Un avoir de -10 000 €			Un avoir de - 21 000 € Une facture de 21 000 €	Une facture de 21 000 €	
<b>Que dois je noter ?</b>	au titre du plafonnement, le montant de 10 000€ est immédiatement exigible. Je présente un avoir à EDF OA et j'en effectue le règlement dans les délais prévus par mon contrat (30 jours date d'émission). Par ailleurs, il me reste devoir un montant à EDF OA de 3 000 €. Celui-ci est non exigible immédiatement. Je déduirai ce montant du montant de mes prochaines factures (factures créditrices en ma faveur)	au titre du plafonnement, il me reste devoir un avoir à EDF OA de 15 000 €. Celui-ci est non exigible immédiatement. Je déduirai ce montant de mes prochaines factures (factures créditrices en ma faveur). Le montant de cet avoir s'ajoute aux montants d'avoirs des mois précédents et s'élève à 18 000€ (3 000€ au titre de M et 15 000€ au titre de M+1)	au titre du plafonnement, je dois un avoir à EDF OA de 7 000 €. Celui-ci est non exigible immédiatement. Je déduirai ce montant de mes prochaines factures (factures créditrices en ma faveur). Le montant de cet avoir s'ajoute aux montants des mois précédents soit 25 000 € (7 000 € au titre de M+2, 15 000 € au titre de M+1 et 3 000 € au titre de M)	je dois facturer EDF OA pour 21 000 €. Je dois également produire un avoir à concurrence du montant de la facture et du report cumulé des sommes que je dois à EDF OA. Dans cet exemple, le montant cumulé des avoirs s'élève à 25 000 €, j'établis donc un avoir à hauteur de la facture à émettre soit -21 000 €. A l'issue de l'opération, le montant actualisé des avoirs non exigible immédiatement s'élève à 4 000 €.	Au titre de M+4, le montant de la facture en ma faveur s'élève à 25 000€. Le report cumulé au titre du plafonnement s'élève à 4 000€. Je produis donc une facture de 21 000 € (avec les composantes habituelles de facturation et une moins value de 4 000 €). A l'issue de cette opération, le report cumulé suite au plafonnement des avoirs est de 0€. début M+5, le plafond actualisé s'élève à 21 000 €.	